

Législations liée à la biodiversité

Ben Van der Wijden et Mathieu Fain

DEPARTEMENT BIODIVERSITEIT EN TERRITORIALE KENNIS



LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Ordonnance nature

L'ordonnance du 1^{er} mars 2012 sur la conservation de la nature

Ordonnance ayant pour but la protection des espèces végétales et animales ainsi que leur habitats. Cette ordonnance contient aussi la législation sur les réserves naturelles et forestières ainsi que la législation Natura 2000.

Arrêtés d'exécution

2 MAI 2013. AGRBC établissant des dérogations aux interdictions d'élagage et d'abattage entre le 1^{er} avril et le 15 août ;

Arrêté permettant précisant dans quels cas il peut être dérogé à l'interdiction de l'article 68 de l'ordonnance nature.

3 AVRIL 2014. AGRBC relatif à la commercialisation du gibier dans la Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté se basant sur les autres législations wallonnes et flamandes afin de s'aligner sur les périodes d'ouverture de chasse et éviter le braconnage.

8 MAI 2014. AGRBC relatif au règlement de parc dans la Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté établissement le règlement parc en région bruxelloise (circulation, comportement, etc).

24 SEPTEMBRE 2015. AGRBC portant désignation du site Natura 2000 – BE1000002 : « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel – Kinsendael »

Arrêté désignation le site N2000 de la ZSC II et comportant des interdictions liés à la protection du site.

Arrêtés d'exécution

14 AVRIL 2016. AGRBC approuvant le Plan régional nature

Arrêté approuvant le plan régional nature auquel on renvoie pour plus de détails.

14 AVRIL 2016. AGRBC portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe - complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe »

Arrêté désignant le site N2000 de la ZSC I et comportant des interdictions liées à la protection du site.

14 AVRIL 2016. AGRBC portant désignation du site Natura 2000 – BE1000003 : « Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le Nord-Ouest de la Région bruxelloise »

Arrêté désignant le site N2000 de la ZSC III et comportant des interdictions liées à la protection du site.

15 DECEMBRE 2016. AGRBC modifiant certains arrêtés de désignation des réserves naturelles et forestières en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté mettant à jour certains aspects des réserves suite aux modifications législatives.

Arrêtés d'exécution

15 DECEMBRE 2016. AGRBC modifiant les arrêtés de désignation des réserves naturelles et forestières relatifs à la Forêt de Soignes en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté mettant à jour certains aspects des réserves suite aux modifications législatives.

15 DECEMBRE 2016. - AGRBC modifiant l'arrêté du 27 avril 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale donnant au Zavelenberg situé à Berchem-Sainte-Agathe, le statut de réserve naturelle régionale

Arrêté donnant au Zavelenberg le statut de réserve naturelle régionale

15 DECEMBRE 2016. - AGRBC approuvant le plan de gestion du Zavelenberg

Arrêté approuvant le plan de gestion du Zavelenberg

Arrêtés d'exécution

25 OCTOBRE 2018. AGRBC relatif à un schéma de surveillance pour le monitoring de l'état de la nature en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté déterminant les divers monitoring à réaliser en fonction des législations à Bruxelles.

17 JANVIER 2019. - AGRBC désignant une partie de la Roselière de Neerpede située à Anderlecht comme réserve naturelle agréée

Arrêté désignant une nouvelle réserve naturelle agréée.

17 JANVIER 2019. - AGRBC désignant une partie du Koevijverdal situé à Anderlecht comme réserve naturelle agréée

Arrêté désignant une nouvelle réserve naturelle agréée.

7 FEVRIER 2019. - AGRBC modifiant l'AGRBC du 24 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 - BE1000002 : « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel - Kinsendael ». - Extension

Arrêté étendant le périmètre du site Natura 2000 ZSC II.

Arrêtés d'exécution

6 JUIN 2019. - AGRBC approuvant le plan de gestion de la forêt de Soignes bruxelloise
Arrêté approuvant le plan de gestion de la forêt de Soignes bruxelloise.

En préparation. AGRBC approuvant le plan de gestion Natura 2000 du Manoir d'Anjou

En préparation. AGRBC approuvant le plan de gestion Natura 2000 du Logis - Floréal

Autres lois et ordonnances liées à la biodiversité

- Code forestier du 19 décembre 1854 ;
Législation ayant comme champ d'application les massifs forestiers bruxellois (gestion, exploitations, comportements usagers, etc).
- Code rural du 7 octobre 1886 ;
Législation précisant des caractéristiques liées à la ruralité (peu utilisé à Bruxelles, vise la gestion, certaines interdictions, précisions, etc).
- La loi du 4 mai 1900 relative au commerce des bourgeons résineux ;
Loi sur le commerce des bourgeons résineux.
- La loi du 28 décembre 1931 relative à la protection des bois et forêts appartenant à des particuliers (*pour mémoire*) ;
- La loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux ;
Loi réglant la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.
- La loi du 28 juillet 1981 portant approbation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
Loi approuvant le convention dite CITES (protection faune et flore sauvages menacées via le commerce).
- L'ordonnance du 20 juin 2013 relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale.
Loi sur l'utilisation des pesticides à Bruxelles. On renvoie au texte pour plus de précisions.

Législation européenne liée à la biodiversité qui ne se retrouve pas encore dans les législations internes

- Règlement(UE) No 1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Le Règlement européen (UE) 1143/2014 vise à apporter une réponse coordonnée pour freiner l'expansion et limiter les dommages environnementaux provoqués par les espèces exotiques envahissantes. Il s'accompagne d'un ensemble cohérent d'interdictions et d'obligations à mettre en place par tout un chacun.